



Envoyé en préfecture le 17/03/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2025
Publié le 21/3/25
ID : 048-200069151-20250313-DE_2025_019B-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 13 mars 2025 à 18 heures

Date de Convocation 06 mars 2025

Membres en exercice : 35	<p>L'an deux mille Vingt-cinq et le 13 mars, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Bruno COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Roselyne PRADEILLES, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Alain ARGILIER pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Michel CAPONI pouvoir à Gisèle ROSSETTI, Sébastien MOREAU pouvoir à Gérard PÉDRINI, Daniel REBOUL pouvoir à René JEANJEAN, Bernard RIEU pouvoir à Maurice DUNY, Jean WILKIN pouvoir à François ROUVEYROL,</p> <p>Excusés : Alain ARGILIER, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Sébastien MOREAU, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p>Absents : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND</p> <p>Présents non votants :</p>
Présents : 23	
Votants : 29	
Pour : 29	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel GIOVANNACCI

DELIB-2025-019B - COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET ANNEXE SPANC

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2025-019 POUR ERREUR MATÉRIELLE

Le Conseil communautaire,

APRÈS avoir approuvé le Compte de Gestion 2024,

CONSIDÉRANT les grands équilibres du Compte Administratif 2024 du Budget annexe SPANC qui se présentent comme suit :

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Budget 2024	CA 2024
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	9 700,00	4 501,20
012 - CHARGES DE PERSONNEL	47 000,00	43 833,18
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	4 766,32	
042 - SECTION À SECTION	3 255,80	3 254,80
65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	200,00	200,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 380,00	23 360,00
Total dépenses de fonctionnement	88 302,12	75 149,18

Chapitre	Budget 2024	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	21 535,32	21 535,32
70 - VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, SERVICES	41 400,00	34 560,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 366,80	23 180,00
Total recettes de fonctionnement	88 302,12	79 275,32

- SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre	Budget 2024	CA 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 008,40	4 008,40
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 255,80	
Total dépenses d'investissement	7 264,20	4 008,40

Chapitre	Budget 2024	CA 2024
040 - SECTION À SECTION	3 255,80	3 254,80
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 008,40	4 008,40
Total recettes d'investissement	7 264,20	7 263,20

Aucun reste à réaliser n'est constaté sur 2024, en dépenses comme en recettes d'investissement.

- RÉSULTAT**

De ce fait, le résultat brut global 2024 du Budget annexe SPANC est de + 7 380,94 euros, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de + 7 380,94 euros.

Ces résultats seront repris en intégralité, dans le Budget Primitif 2025.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

Budget annexe SPANC	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture CA 2024	Résultat des RAR 2024	Résultat net
Investissement	- 4 008,40		7 263,20	3 254,80		3 254,80
Fonctionnement	21 535,32		- 17 409,18	4 126,14		4 126,14
Total	17 526,92		- 10 145,98	7 380,94		7 380,94

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le 21/3/25



JD : 048-200069161-20250313-DE_2025_019B-DE

Après que Monsieur Henri COUDERC, Président, se soit retiré et après l'unanimité des votants,

APPROUVE le Compte Administratif 2024 du Budget annexe SPANC ;

CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser ;

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DONNE acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

La Vice-Présidente,
Flore THEROND



Le secrétaire de séance,
Daniel GIOVANNACCI

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.